

BERSON Florentine, Estelle

Née le 27 juillet 1884, à Vouvray-sur-le-Loir arrondissement du Mans (Sarthe), morte le 6 mars 1945 à Ravensbrück (Allemagne) ; femme de ménage, coloriste ; déportée de Nanterre (Seine, Hauts-de-Seine).

Fille d'Auguste, Pierre maréchal ferrant et d'Eugénie, ménagère, vint habiter à Nanterre au 76 rue Paul-Morin. Elle était mère d'une fille née en 1906, prénommée également Florentine qui était mariée. Le 23 septembre 1939, le gouvernement décrétait la dissolution du parti communiste et interdisait son activité.

Quelques militants communistes de Nanterre dirigés par Célestin Hébert qui était en liaison avec Félix Pozzi distribuaient des tracts du parti communiste clandestin nuitamment à la volée dans les rues de la ville et dans boîtes aux lettres. D'autres militants qui travaillaient à Nanterre notamment chez Willème étaient fournis en tracts. Les écrits étaient signés du Comité de chômeurs, du Comité populaire ou encore à l'en tête du journal local *L'Eveil de Nanterre* édité par la section communiste, jusqu'à la fin août 1939. Le n° 2 de janvier 1941 avait en manchette : « Libérez les communistes, libérez Barbet, libérez Waldeck Rochet », les textes dénonçaient : « Pétain, Laval, Flandin, Déat, Belin [qui] sont les agents de l'étranger tout comme Daladier, Reynaud, Blum. Ceux-ci servaient l'impérialisme anglais, ceux-là servent l'impérialisme allemand » et exigeaient « la signature d'un accord commercial avec l'URSS ». En février, le Comité de chômeurs de Nanterre exigeait du travail pour les chômeurs « au taux fixé par les conventions collectives ».

Un militant de Nanterre, Daniel Becker habitait 12 rue de la Forteresse, il demanda à Florentine Berson de lui garder quelques petits paquets de tracts. Une dénonciation va être à l'origine d'une quinzaine d'arrestations. Vers le 15 août 1941, un habitant de Nanterre, se présenta au poste de police de la ville. Il venait se plaindre du fait que des tracts communistes étaient déposés dans sa boîte aux lettres. Ce délateur était un voisin du militant communiste Célestin Hébert, le commissaire de Puteaux, Lucien Bizoire demanda aux policiers de la Brigade spéciale d'intervention (BSi) de mener une enquête. Les militants qui venaient se ravitailler en tracts, souvent à bicyclette furent filés.

La presque totalité des militants fut repérée, quinze arrestations s'échelonnèrent entre le 2 et le 16 septembre 1941. Deux des militants interpellés, tabassés au commissariat de Puteaux citèrent le nom de Florentine Berson. Interpellée elle aurait été giflée lors de son interrogatoire. Elle fut accusée d'avoir gardé à son domicile des tracts du parti communiste clandestin. Elle répondit : « Je ne me suis jamais occupé de politique, on a déposé des tracts communistes chez moi, c'est vrai et cela s'est passé de la façon suivante. Monsieur [Daniel] Becker m'a demandé si j'accepterais que l'on dépose des petits paquets chez moi, mais je lui ai dit que je ne voulais pas les garder plus de deux jours et qu'il ne faudrait plus en apporter. C'est un autre individu qui est venu les chercher ».

Les policiers lui firent remarquer que deux autres militants étaient venus chercher des tracts qu'elle gardait en dépôt. Elle en convint : « D'après ce que vous me dites cela doit être le nommé Morin [Edmond Dubuis] en compagnie du nommé [Paul] Lescop, je ne les ai pas revus depuis. C'est la seule fois qu'il a été déposé des tracts chez moi ». Des tracts avaient été découverts à son domicile, elle répondit : « J'ai trouvé ces tracts dans la carrière aux abords de mon domicile, il y a environ un mois de cela ».

Incarcérée à la Roquette le 11 septembre 1941, elle comparut le 24 mars 1942 devant le Tribunal militaire allemand du Gross Paris qui siégea, 11 bis, rue Boissy-d'Anglas, (VIIIe arr.). Le commissaire de Puteaux témoigna à charge. Le 25 mars, quinze condamnations à mort furent prononcées, dont celles de Florentine Berson et Lucienne Hébert pour « intelligence avec l'ennemi ». Le 10 avril 1942 dans l'après-midi, les douze hommes étaient passés par les armes au Mont-Valérien à Suresnes (Seine, Hauts-de-Seine). Les Allemands ne fusillaient pas les femmes en France, ils firent un sursis à exécution puis commuèrent la peine en travaux forcés à perpétuité. Incarcérées à Fresnes, Florentine Berson et Lucienne Hébert furent envoyées en Allemagne le 20 avril 1942 au départ de la gare de l'Est. Florentine Berson affronta successivement les prisons de Karlsruhe (Bade), Anrath et Lübeck-Lauerhot, réservées aux femmes classées "NN" (Nuit et Brouillard) du 17 décembre 1942 au 9 avril 1944. Elle passa par Cottbus le 10 mai 1944 à destination de Ravensbrück où elle arriva le 20 décembre 1944. Matricule 85199, elle y fut gazée, le 6 mars 1945. Lucienne Hébert témoigna en 1945 dans le cadre d'une commission rogatoire. Elle assura ne pas avoir été maltraitée dans les locaux du commissariat de Puteaux. Elle eut le même parcours carcéral que Florentine Berson, elle déclara à son sujet : « Madame Florentine Berson se trouvait encore à Ravensbrück en février 1945 où je l'ai laissée dans un état physique tout à fait bas ». Florentine Berson fut homologuée au titre de la Résistance Intérieure Française (R.I.F.).

Le 12 mars 1945 un juge d'instruction inculpa le délateur de Célestin Hébert « d'atteinte à la sûreté extérieure de l'État ». L'homme, Clément, était marié à Stéphanie, Allemande des Sudètes (Tchécoslovaquie). Le couple habitait le pavillon voisin du frère de Célestin Hébert. Clément membre du Mouvement social révolutionnaire (MSR) parti collaborationniste d'Eugène Deloncle, assistait aussi aux réunions du Parti populaire français de Doriot. Il était farouchement anticommuniste, après l'exécution de Célestin Hébert et de ses compagnons, il vendit précipitamment son pavillon et déménagea. Il fut retrouvé par la police dans la Sarthe, arrêté, jugé, il fut condamné le 19 octobre 1945 à vingt ans de travaux forcés, et vingt ans d'interdiction de séjour.

SOURCES : Arch. PPo. CB 90.31 (main courante du commissariat de Puteaux), BA 1928, BA 1849, KB 7, KB 10, KB 72, PCF carton 18. – AFMD. – Bureau Résistance : GR 16 P 53065. – JO n° 25 du 30 janvier 2008 p. 1766. – Livre-Mémorial, FMD, Éd. Tisérias, 2004. – Site internet GenWeb. – État civil AD Sarthe acte numérisé 5 Mi 522_20-22, acte n° 11 vue 51.

Daniel Grason

Ce document